

Église verte – Pistes pour réduire sa consommation d'énergie

Nous vous proposons dans ce document des pistes de réduction de consommation d'énergie (chauffage, éclairage, équipements électriques / électroniques, essence) pour une communauté chrétienne. Ces pistes sont issues de la formation Eglise verte « Réduire sa consommation d'énergie » du 22 novembre 2022.

Chauffage

En préambule, ne pas stigmatiser les personnes, ceux qui ne font pas bien...

- Choisir des **rideaux** pour séparer des pièces, bloquer les courants d'air et retenir la chaleur. Attention, les établissements recevant du public (ERP, ce que sont de nombreux bâtiments paroissiaux) doivent installer des tissus ignifugés et homologués.
- Pour arrêter le chauffage des églises et éviter cependant la sensation de froid durant la messe, le culte ou l'office, demander aux fidèles (et pourquoi pas de façon humoristique, avec prise de photos des tenues les plus originales) de **s'habiller bien chaudement**, voire comme s'ils allaient au ski -sauf les chaussures :-). Une autre idée : avertir les gens de mettre des semelles épaisses, pour perdre moins de chaleur par les pieds. On peut également mettre des **coussins** (éventuellement chauffants) sur les **bancs**, comme en Allemagne pour éviter la perte de chaleur corporelle, absorbée par le bois.
- Une réflexion a émergé sur la **mutualisation des occupations des lieux**, plutôt que la dispersion dans le temps. Par exemple, privilégier les salles interparoissiales qui se chauffent mieux et limiter le nombre de lieux à chauffer en regroupant les activités l'hiver, cumuler les événements pour bénéficier de l'inertie de chauffage. Pour la méthode, cela passerait par répertorier les salles de réunion disponibles, leur capacité d'accueil et leur mode de chauffage, la gestion du meilleur lieu de réunion pour un nombre de personnes donné se ferait par le secrétariat de paroisse.
- Lors de l'**inoccupation des locaux**, le chauffage est à adapter : mettre des affichettes pour indiquer aux utilisateurs la marche à suivre avant de partir (éteindre le chauffage, mettre le robinet thermostatique sur telle ou telle position...), ou bien grâce à des sondes et programmeurs dans les salles, on peut régler la force du chauffage en fonction de l'objectif de température à atteindre (19°C lors de l'occupation des salles par ex, pas de chauffage ou une température spécifique plus basse lors de l'inoccupation, programmer le rallumage du chauffage au moment voulu pour que la pièce soit agréable pour les premiers arrivants). Les thermostats d'ambiance permettent non seulement de maintenir la température à un niveau voulu, mais également de voir s'il y a des soucis d'isolation.
- La question de l'**eau chaude** a été évoquée : mettre des housses isolantes sur le chauffe-eau, le régler pour qu'il ne chauffe pas la nuit et enlever l'arrivée d'eau chaude sur les robinets lave-mains (uniquement dans les toilettes, pas dans les cuisines). Sur le même principe que les housses isolantes, le **calorifugeage** (isolation) des tuyauteries permet d'éviter les pertes de chaleur. Le calorifugeage peut être entièrement financé via les contrats d'économie d'énergie (CEE).
- Les **changements de modèle de radiateurs** (vers des radiateurs moins énergivores et programmables) ainsi que de **chaudière** ont été évoqués. « Si chauffage au gaz, passer à des chaudières à condensation, ou des chaudières à gaz de type pompe à chaleur à fluide thermodynamique (comme l'ammoniac ou le CO2), quand elles seront disponibles (futur proche ?) et abordables. Leurs rendements seront supérieurs à ceux des chaudières à condensation. Exemple pour puissance domestique : BOOSTHEAT.20 : chaudière hybride thermodynamique (climamaison.com). » La pompe à chaleur a été suggérée pour remplacer un chauffage soufflant. Un paroissien dont l'église est chauffée avec de l'air pulsé (par une centrale à bois, en faisant de l'eau chaude) indique que comme « le système ne pouvait être changé à court terme, nous avons fait isoler les plafonds au coût 0€ payé par un producteur d'énergie (via un Certificat d'Economie d'Energie). Un autre suggère de supprimer les fuites d'air par le plafond.

- La **ventilation** est également un aspect « considérer la VMC mécanique double flux pour les grandes salles à condition d'être très bien isolées. »
- Enfin, un dernier conseil : **suivre sa consommation demi-horaire**, très facile si on a un compteur Linky (gratuit, mais il faut s'inscrire sur son espace client)

Éclairage

- Dans une église, lorsque le temps ne nécessite pas de lecture, seul le **chœur** peut être éclairé. Ne pas mettre des ampoules sur tous les luminaires à disposition, mais sur certains bien choisis seulement.
- On suggère de faire le tour des bâtiments pour voir où remplacer de vieilles ampoules par des **LED**, qui consomment moins.
- Utiliser **les pièces les mieux orientées, les plus lumineuses** et si possible, faire les **réunions de jour** pour ne pas devoir allumer.
- Installer des **détecteurs de présence** et grâce à des **affichettes**, rappeler d'éteindre les lumières dès qu'on n'en a plus besoin / qu'on quitte la pièce ou le bâtiment.
- **Ne plus éclairer l'église la nuit**, les projecteurs sont des lampes très consommatrices. Bien préparer son argumentaire pour la mairie / le curé, pour avoir de bons arguments sur l'aspect patrimonial, culturel... et avoir des ordres de grandeur d'économies potentielles en tête.

Équipements électriques / électroniques

- **Ne pas laisser les appareils en veille**, surtout les gros (ex : imprimante) : via des **affichettes** (expliquant notamment les économies réalisées), via des **multiprises** pour éteindre tout en même temps. Un système de **minuterie** permet par exemple que les ordis s'éteignent automatiquement tous les soirs à la même heure.
- **Éteindre les frigos** et autres gros appareils qui servent peu, en mutualisant les équipements.

Essence

- **Covoiturage** : inscription dans un tableur excel possible, si nous allons tous au même endroit, et public déterminé. Utiliser blablacar, quitte à leur demander de mettre le lieu de rassemblement en lieu de covoiturage repertorié (cas du foyer de La Flatière). Utiliser <https://gomesse.fr/>
- Lors d'**invitation à des réunions**, rappeler la **possibilité du covoiturage et transports en commun**. Indiquer les possibilités (donner une personne à contacter pour récolter les demandes / propositions de covoiturage, indiquer les arrêts de bus/métro/tram, horaires des TER ou car correspondant au lieu de la réunion).